

Bac pro 3 ans, Loi sur l'apprentissage : l'UIMM à la manœuvre !

Elle ne fait pas de bruit mais elle pèse lourd : syndicat patronal, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie est la branche professionnelle la plus influente du Medef. **Premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle** avec plus de 43000 apprentis et alternants par an, disposant de réserves financières très importantes, finançant largement le « laboratoire d'idées » (think tank) La Fabrique de l'Industrie, l'UIMM est un puissant lobby et elle ne s'en cache pas : « Nous menons un travail de conviction auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques et économiques, en amont de tous les projets et textes importants pour les entreprises industrielles. » **Elle a passé de multiples conventions avec le ministère de l'EN** notamment en juin 2007 sur « le développement de parcours de formation individualisés à durée variable, notamment pour des jeunes préparant, sous statut scolaire et en apprentissage, le baccalauréat professionnel en 3 ans » ou avec le rectorat de Bordeaux en avril 2011 sur « le développement et la modernisation des formations professionnelles et technologiques notamment par l'apprentissage et la formation en alternance dans les milieux industriels. » Nous avons mis tout cela en lumière dans notre numéro 200.

Aujourd'hui et comme le dit Pierre Gattaz, elle semble avoir « gagné la bataille des idées ». Il n'y a qu'à voir la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. On croirait entendre Pénicaud voire Blanquer : « Dans ses propositions sur la formation, l'UIMM veut faire de l'apprentissage une voie d'excellence afin d'atteindre l'objectif de doubler le nombre d'apprentis. Et de prendre l'exemple d'un jeune Suisse en classe de troisième qui effectue dix stages en entreprises pour construire son projet professionnel contre seulement cinq jours en France. « Nous travaillons avec tous les acteurs : les branches professionnelles, les entreprises et les régions » assure H. Mongon (NDLR : numéro 2 UIMM) qui nourrit l'ambition de proposer des formations qui correspondent aux vrais besoins des territoires. L'idée est de faire coller la carte des besoins de chaque bassin d'emploi à l'offre de formation. » La Dépêche (22/02/2018) On peut répondre aujourd'hui : ça, c'est fait, et plus encore avec l'obligation d'ouvrir des sections par apprentissage dans tous établissements d'enseignement professionnel ! Comme le disait un sénateur de droite le 20 juin : « C'est l'UIMM qui dicte sa loi. »

Et c'est triomphante que l'UIMM vient de lancer le 27 juin sa première semaine de l'apprentissage dans l'industrie, pile poil au moment où de nombreux jeunes sont en attente d'affectation : « Durant cette semaine, les Pôles formation UIMM invitent le grand public à découvrir les métiers industriels et les formations en apprentissage qui y mènent. L'occasion de sensibiliser les jeunes qui n'ont pas encore fait de choix de formation ou **qui n'ont pas d'affectation sur Parcours Sup** à prendre en considération les opportunités professionnelles à saisir dans l'industrie. Ils sont invités à participer aux journées portes ouvertes partout en France. » Pas besoin de vous faire un dessin !

L'avenir de nos établissements et la « réforme de la voie pro » sont donc très influencés par l'UIMM. Et si vous en doutez encore, un petit chef d'œuvre, rapporté par La Provence du 22/10/2017 : « En conclusion du débat, dans un échange avec Serge Bornarel, le délégué régional de l'UIMM, le ministre interpelle, plutôt joueur : « *Que vous faut-il de plus ?* ». « *Être au conseil d'administration des lycées professionnels* », répond sans ambages le représentant local de l'Union des industries de la métallurgie. « *Vous savez que j'en suis capable* » ! Et tout cela au grand dam des élèves, des parents et des personnels ! Mais le vent de l'histoire serait-il en train de changer : ce n'est pas l'ex-patron de l'UIMM qui a pris, cette semaine, la tête du Medef !!

Voie professionnelle : les inspections générales dressent un bilan négatif du diplôme intermédiaire

Le bilan du diplôme intermédiaire (BEP ou CAP), introduit par la réforme de l'enseignement professionnel en 2009, est "contrasté", estiment l'Igen et l'IGAENR, "au regard de ses objectifs initiaux de sécurisation des parcours et d'insertion professionnelle des élèves du cycle du baccalauréat professionnel". Le rapport des inspections générales, daté d'octobre 2017 et rendu public en juillet 2018, est intitulé "Certification intermédiaire dans le cycle du baccalauréat professionnel en trois ans".

Le rapport précise qu'il existe une "absence d'intérêt", voire une "opposition [...] quasi unanime" du monde professionnel au diplôme intermédiaire. Les inspecteurs généraux rapportent que ce diplôme leur semble "déconnecté d'une formation formelle qui pourrait attester de la dimension professionnalisante". "Les branches et les organisations professionnelles ont ainsi tendance à disqualifier la certification intermédiaire."

Les inspections générales estiment que "le peu de valeur du DI dans le monde professionnel doit conduire les décideurs à s'interroger sinon sur son existence [...] à tout le moins sur les modalités de sa délivrance jugées complexes et chronophages".

"La généralisation d'une certification intermédiaire conduisant à l'obtention d'un diplôme intermédiaire délivrable à la fin de la classe de 1^{re} professionnelle a contribué à alourdir de façon significative la pression des évaluations certificatives, et ce dès la classe de 2nde", constatent les inspections générales. De plus, ses modalités de certification "pourraient paraître antinomiques voire concurrentes avec celles du baccalauréat, notamment lorsqu'il s'agit du CAP".

Ci-dessous les premières remarques et observations de Franck FERAS, membre du Secrétariat national du SNUEP-FSU :

On peut se féliciter du fait que les 2 Inspections Générales reprennent certaines critiques du SNUEP :

- Le DI ne bénéficie d'aucune formation spécifique : « ce diplôme leur semble "déconnecté d'une formation formelle qui pourrait attester de la dimension professionnalisante" », et nous revendiquons le retour à des formations spécifiques pour les diplômes de niveau V
- L'organisation du DI est une usine à gaz que nous dénonçons depuis longtemps, ce qui a d'ailleurs engendré quelques retours à des épreuves ponctuelles terminales et la fin des évaluations certificatives en 2nde.

Sur la valeur accordée au DI par le « monde professionnel », même s'il faut nuancer de par le fait qu'il reste reconnu dans un certain nombre de conventions collectives, au contraire des blocs de compétence, ce que disent les IG est vrai : les diplômes de niveau V, notamment les BEP, mais aussi les CAP devenus « intermédiaires » sont clairement discrédités.

Le SNUEP-FSU est attaché au maintien du DI comme élément de sécurisation du parcours (puisque encore et toujours reconnu dans les conventions collectives), avec une formation qui lui soit propre en 2 ans. Epreuves ponctuelles terminales dont une partie peut compter dans les résultats du BAC Pro (également en 2 ans post diplôme de niveau V).

Bac pro 2018 : 75,6 % des candidats sont reçus à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves

75,6 % des candidats ont été reçus au baccalauréat professionnel à l'issue du premier groupe d'épreuves : Services : 77 % d'admis, soit une hausse de 0,8 point et Production : 73,9 %.

Les chiffres clés du bac 2018 : 718 200 candidats dont 26 % en voie professionnelle. Le nombre de candidats augmente de 21 600 au baccalauréat général et de 13 100 dans les séries technologiques, tandis qu'il diminue de 1 500 dans la voie professionnelle.

Conseil académique de l'Education Nationale (CAEN)

Le CAEN s'est réuni le 27 juin 2018. Paul Bousquet et Nasr Lakhsassi ont participé à ce conseil au nom du SNUEP-FSU comme membres de la délégation de la FSU.

Lors de ce conseil, la FSU a dénoncé l'ensemble du projet de l'actuel ministre de l'EN car ces mesures sont inacceptables et entraveront l'avenir scolaire et professionnel des jeunes en aggravant les conditions de travail des enseignants. Vous trouverez ci-dessous quelques points soulevés par les représentants du SNUEP-FSU :

- Les mesures annoncées par le ministre de l'EN concernant la voie professionnelle scolaire représentent de graves dangers pour l'avenir scolaire et professionnel des jeunes. La qualité des formations est menacée et les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants seront inévitablement dégradées.

- Le ministre se garde bien de préciser que sa prétendue revalorisation de la voie professionnelle scolaire se fera avec moins de moyens, moins d'école pour les jeunes, moins de postes d'enseignants et un financement en berne des établissements suite à la baisse de la part hors quota de la taxe d'apprentissage. Si cette réforme est ainsi mise en œuvre, ce sont au moins 6000 postes qui seront supprimés et les élèves seront spoliés de 120 heures en moyenne, soit l'équivalent de 3 semaines et demi de formation par an.

- Pour la FSU cette réforme est une suite logique toujours plus brutale de la réforme de 2009, qui reste vivement dénoncée par la profession. **Elle va se faire sur le dos des enseignants, des élèves et de leur famille :**

« Les enseignements généraux subiront une baisse patente des horaires disciplinaires ce qui entravera les poursuites d'études des jeunes. L'instauration des secondes à « famille de métiers », qui pourront regrouper jusqu'à 6 Bacs Pros distincts, impliquera inéluctablement une déprofessionnalisation des formations jusqu'au niveau BTS : la spécialisation professionnelle à un métier sera réduite à 2 ans au lieu de 3 actuellement. Ce sera synonyme d'une perte avérée de savoirs et de savoir-faire pour les jeunes. C'est en contradiction totale avec les annonces médiatiques du ministre qui prétend avoir pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Quant aux supposés dispositifs de co-enseignement, de remédiation, ou d'aide à la réalisation de projets, ils ne seront financés qu'en confisquant du temps à l'ensemble des disciplines, Pour les CAP, le dispositif de recrutement à effectif réduit vole en éclat. Les classes seront autant chargées que celles des baccalauréats. Pire, après le mixage des parcours et le mixage des publics, le ministre invente le mixage du temps d'enseignement. Certains jeunes passeront les épreuves après 1 an de formation, d'autres après 2 ans et certain-es après 3 ans. Mais toutes et tous seront dans les mêmes classes. Ce choix est pédagogiquement intenable et surtout révélateur du manque d'intérêt et de moyens dédiés à ces jeunes qui, pour beaucoup, relèvent de la grande difficulté scolaire ou du handicap.

Pour « vendre » sa réforme aux PLP, le ministre emploie la même stratégie que lorsqu'il était le principal acteur de la réforme du bac pro 3 ans : il annonce la possibilité donnée aux PLP d'être affecté-es en BTS. La FSU acte positivement cette annonce mais reste lucide. Très peu de PLP seront concernés et la grande majorité des collègues continuera à enseigner au niveau V et IV en voyant leurs conditions de travail se dégrader.

[...] La FSU dénonce l'ensemble de ce projet qui, ce n'est pas un hasard, est présenté au moment où la profession est fortement mobilisée par les examens. Ces mesures sont inacceptables et entraveront l'avenir scolaire et professionnel des jeunes. Elles laissent aussi apparaître la volonté manifeste de s'attaquer au statut des PLP pour leur en demander toujours plus. Les syndicats de la FSU informeront massivement les personnels et s'engage à créer les conditions de mobilisation pour une autre réforme respectueuse de l'engagement au quotidien des PLP. »

TRANSFORMER LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Former les talents aux métiers de demain

Il est important de noter que lors de ce CAEN, le rectorat a intégré dans le document de travail un dossier concernant la transformation du lycée professionnel que vous pouvez [télécharger](#) sur notre site. Cela montre que la machine est en marche pour « transformer » le LP.

Et que dire de ceux qu'ils veulent gagner du temps !

La FSU 40 interpelle la secrétaire d'état en charge des personnes handicapées sur l'inclusion

Les représentants des syndicats de l'enseignement de la FSU40 (dont le SNUEP) ont demandé audience en intersyndicale à l'occasion de la visite de la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées au collège de Saint Geours de Marenne afin de l'alerter sur l'inclusion des élèves handicapés dans les écoles, les collèges et les lycées généraux et professionnels du département. Reçus par la Conseillère « emploi » de la Secrétaire d'Etat, ils ont pointé du doigt les places manquantes dans le médico-social ce qui a pour conséquence de dévoyer les structures ou dispositifs puisque y sont accueillis des élèves qui relèvent d'autres structures. Les dispositifs ULIS dont les effectifs pléthoriques ne sont pas comptabilisés dans les niveaux où les élèves sont inclus. Ils ont alerté sur la perte de salaire cette année des enseignants spécialisés. Trop peu de professeurs de l'enseignement professionnel ont bénéficié d'une formation leur permettant l'obtention du CAPPEI. Les salaires et les statuts des AVS/AESH sont un des scandales les plus dénoncés par la FSU. Enfin, pour ces élèves handicapés que le gouvernement prétend accompagner, quelles orientations, quelles formations professionnelles adaptées et quelle insertion professionnelle ?

La FSU se bat pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves !

Pour info : la Gironde déploie une plateforme collaborative pour faciliter les contacts entre jeunes et entreprises

Le département de la Gironde met en place, en lien avec les services de l'Éducation nationale, [une plateforme collaborative](#) pour stimuler les relations entre chefs d'entreprise, bénévoles, parents, enseignants et élèves de 3e et faciliter l'accueil des collégiens pour leur stage obligatoire d'observation. Notamment pour les jeunes qui sont les plus éloignés des réseaux professionnels. Les entreprises et collectivités pourront déposer leurs offres sur <http://gironde.fr/stages3e> et leurs propositions seront consultables dès septembre 2018. Sur la plateforme, la collectivité met aussi à disposition des modèles de CV pour les élèves, et pour les employeurs et les éducateurs, un modèle de convention de stage type, un lien vers les bourses de stages académiques et des vidéos explicatives.

Pré-syndicalisation

La période de pré-syndicalisation au SNUEP-FSU s'ouvre, elle a pour objectif de vous solliciter pour le renouvellement de votre confiance ; les seules ressources de notre syndicat sont vos cotisations. Le SNUEP-FSU sera en congrès l'an prochain, c'est le moment pour vous de participer activement à la vie de votre syndicat. Pour cela, n'hésitez pas à contacter votre section académique.

Bulletin de pré-syndicalisation : [Word](#) et [PDF](#)

ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE !

www.snuép.fr



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC